

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2012 : 20H00

Présents : DUQUEROIE J., AUBINEAU F., PINGAULT G., MORISSET J.Y, MASSONNIERE C., PUISSESSEAU F., COGNAC M., GAUTHIER J.C., HAUTION G., BALLET H.

Excusée : BOIREAU D.

Secrétaire de séance : Fabienne PUISSESSEAU

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour l'année 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,20 %
- Taxe foncière bâti : 10,30 %
- Taxe foncière non bâti : 27,58 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 16,30 %

- SUBVENTIONS 2012 :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2012 :

- Association de Parents d'Elèves R.P.I. : 190, 00 Euros
- A.D.M.R. de Civray : 130,00
- Association Gym Form de Lizant : 160,00
- Ass. Amis de la Bibliothèque de la Vienne : 55,00
- Coopérative scolaire de Lizant : 250,00
- Soutien urgence Hôpital de Ruffec : 150,00
- Secours Populaire de Civray : 60,00
- Ass. Accueil des gens de Passage : 40,00
- Ass. Animation Maison de Retraite de Civray : 50,00
- Collectif Alimentaire de CIVRAY : 326,90
- Ass. Des Anciens Combattants de Lizant : 102,00
- Ass. Karaté Club de Lizant : 200,00
- Comité de Jumelage Civray et sa Région : 50,00
- Restaurants du Cœur : 55,00
- A.C.C.A. de Lizant : 200,00
- Foyer Socio-Educatif du Collège Camille Claudel De Civray : 120,00
- Les Vallées Lizantaises : 200,00
- Ass. Logement Soleil à Civray : 50,00
- Coopérative scolaire de Voulême : 240,00
- C.C.A.S. de Lizant : 3 000,00

- SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE DE LIZANT :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser la totalité de la somme figurant au Budget « Caisse des Ecoles » soit 388,51 € à la coopérative scolaire de Lizant.

Cette subvention servira à financer les deux journées d'étude de la classe à Meschers sur Gironde.

- AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS ET FONTAINE SELLIER :

Suite à l'appel d'offre relatif aux trois lots du programme de travaux concernant le projet d'aménagement de l'Aire de loisirs et de la Fontaine Sellier, les entreprises retenues sont :

- Lot n° 1 Terrassements-VRD :	Entreprise BARRE pour	39 342,10 € H.T.
- Lot n° 2 Espaces Verts :	BRUNET Paysage pour	43 032,70 € H.T.
- Lot n° 3 Passerelle-Mobilier-Ciôture-Jeux :	AD Production pour	10 352,00 € H.T.

	Soit un total de	92 726,80 € H.T.

- VOTE DES BUDGETS 2012 :

Les Budgets 2012 sont votés, à l'unanimité, comme suit :

- Budget Communal :

Section de fonctionnement : 371 640,59 € (dont 60 021,59 € de virement à la section d'investissement)

Section d'investissement : 282 845,23 €

- Budget C.C.A.S. : 4 407,77 €

- Budget Caisse des Ecoles : 388,51 €

- Budget Assainissement : 209,77 €

- CREATION DE LIEUX-DITS :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de créer deux nouveaux lieux-dits afin de finaliser la numérotation des maisons des villages de la Commune :

- « La Trière » et « Champ Bourliaud ».

- Divers :

Le devis de Mr Claude BALUTEAU, d'un montant de 908,96 €, pour le remplacement de la porte de la buvette du stade, est accepté. Cet acte de vandalisme a été signalé à la gendarmerie.

Le contrat de Mickaël OLIVIER, remplaçant de Jean-Marie RIVAUD, est prolongé jusqu'au 30 Juin 2012.

Réservez dès maintenant la date du 20 juillet 2012. En effet, ce soir là, à 20H30, la Commune recevra à l'Aire de Loisirs le groupe de chansons françaises « Les Barbeaux » dans le cadre du festival « Les Heures Vagabondes » organisé par le Conseil Général. Toutes les personnes susceptibles de nous apporter leur concours seront les bienvenues.